

Vers une écocitoyenneté qui rassemble les Libanais ?

Fadia Kiwan, Professeur et directrice honoraire de l'ISP

Université Saint Joseph

Introduction : La citoyenneté vue à travers l'histoire

Vue à partir du 21^{ème} siècle, la citoyenneté semble avoir fait un long voyage, plus que millénaire, puisqu'elle apparaît pour la première fois dans la cité grecque antique. Dans celle-ci, le citoyen est l'homme libre dans la cité. Il s'agit d'une minorité de personnes qui se réunissent sur la place publique, la FORA, et qui débattent des affaires publiques. Ce sont tous des hommes puisque les femmes sont exclues. De même étaient exclus les métèques, les étrangers et les esclaves. Dans les cités antiques, les hommes libres étaient des tribuns de la plèbe.

De nouvelles lueurs de la citoyenneté apparaîtront progressivement avec l'individuation des rapports sociaux et la mise en valeur de la conscience individuelle dans le christianisme dans un premier temps, comme conscience morale. L'individu est un sujet moral. Le débat continue de rebondir sur la place du protestantisme et de celle du catholicisme dans l'impulsion de la notion de citoyenneté.* Mais les dernières décennies du 18^{ème} siècle verront apparaître la notion d'individu-citoyen avec les deux déclarations, américaine et française des droits de l'individu et du citoyen. L'individu est sujet du droit. Il est libre, il jouit de l'égalité et du droit à la participation dans la construction de la vie publique. Toutefois, il faut signaler que le droit à la citoyenneté restera

longtemps accompagné de restrictions : suffrage censitaire, restrictions aux femmes, aux gens de couleur, etc.

Depuis la fin du 19^{ème} siècle et dans les premières décennies du 20^{ème} siècle, le concept de citoyen se développera très vite, parallèlement à quatre processus historiques plus ou moins croisés :

- l'abolition de l'esclavage
- La décolonisation
- La formation de nouveaux Etats-nations

- L'abolition de la discrimination raciale

Cependant, il ne faut pas oublier le rôle que va jouer la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dès 1948, comme instrument juridique international et qui deviendra un repère normatif pour la culture politique démocratique, mot d'ordre et exigence généralisée chez tous les peuples.

Il est clair que la trajectoire de la citoyenneté est intimement liée aux grandes transformations économiques, sociales, culturelles, religieuses et politiques du monde. C'est pourquoi nous nous pencherons sur sa signification aujourd'hui, à la fois dans le monde et au Liban.

I- Liberté, égalité et participation, trois compagnons de route de la citoyenneté

L'affranchissement de la sujétion au pouvoir politique, la liberté de pensée, d'expression et d'association ont été les premières manifestations de l'accès à la citoyenneté. Mais c'est l'abolition du régime des privilèges et l'accès de tous à l'égalité devant la loi, à l'égalité de droit, qui fonde les sociétés modernes et qui sera illustré par l'avènement de la loi positive et de l'universalité de l'application de la loi. La question de la participation active à la vie publique et à la construction de la collectivité nationale prendra plus de temps puisque l'égalité en droit va présenter un décalage par rapport à l'inégalité de fait. Il faudra de longues luttes sociales et politiques pour donner un contenu réel à la notion d'égalité dans la participation. Ces luttes s'articuleront autour de la démocratisation, appelleront à un rôle plus actif de l'Etat et une définition plus souple de l'égalité. Il s'agira de veiller à garantir des opportunités égales à tous les citoyens. Ainsi, l'Etat est appelé à réduire les décalages au moyen d'une offre différenciée d'opportunités afin de compenser les inégalités de fait. La notion de discrimination positive apparaîtra plus tard comme un instrument pour supprimer les écarts de fait et offrir de réelles opportunités égales à tous les citoyens. Cependant, il nous faut parcourir l'histoire immédiate des sociétés nées dans le cadre de la décolonisation, pour comprendre que la citoyenneté sera pendant longtemps liée à l'Etat-nation constitué ou en formation. Elle posera problème presque partout en raison du manque de

cohésion au sein des nouvelles sociétés nationales, pour la plupart artificiellement constituées.

Cette situation rendra difficile à la fois l'accès de tous aux mêmes droits et l'accès de la société nationale à la démocratie.

En effet, le pluralisme social va développer des craintes chez les différents groupes qui forment la société nationale et les liens primordiaux, verticaux et traditionnels, vont s'enraciner plutôt que d'être assouplis par leur interaction avec des liens horizontaux qui viennent s'y superposer dans la nouvelle vie « nationale ». Les liens traditionnels résisteront à la construction de l'Etat-Nation et en même temps à la construction de la démocratie. Bien au contraire, le pluralisme social génèrera de la violence, de la tendance à l'accaparement du pouvoir et des ressources et un retardement de la citoyenneté.

Le Liban appartient à cette catégorie d'Etats qui ont toujours eu le souci d'assurer leur cohésion nationale.

Mais trois cas de figure se sont offerts à ces états :

- 1- La pratique formelle d'un régime constitutionnel pluraliste, prônant formellement l'égalité de tous les citoyens en droits et obligations, au risque de sombrer dans un régime ploutocratique ou oligarchique. C'est le cas de l'Egypte de Moubarak.
- 2- L'adoption d'un régime autoritaire qui se propose d'assurer l'unité de la population en l'homogénéisant à travers sa propre idéologie, inculquée d'une manière

autoritaire à tous, au risque de confisquer les libertés, d'assujettir les citoyens et de sombrer dans la corruption. C'est le cas du régime du Baas en Syrie et en Iraq.

3- L'adoption d'un régime Co sociatif, fondé sur la participation politique à partir de quotas attribués aux différents segments de la population, au risque d'approfondir la segmentation, de restreindre les droits de tous et de chacun et de traiter inégalement les citoyens. C'est le cas du Liban.

Mais le Liban est resté hésitant sur la question de la citoyenneté puisque la levée du système des quotas, fixée comme objectif stratégique de la plupart des formations politiques, continue après presque 100 ans depuis la proclamation du Grand Liban, à être repoussée, reportée à plus tard.

Faut-il rappeler que le premier communiqué du gouvernement de l'Indépendance avait fait mention du confessionnalisme en des termes négatifs, « al ta'yfiya al baghida » et s'était réjoui du jour de son abolition qui serait un grand jour dans l'histoire de la Nation...

L'abolition du confessionnalisme a été depuis, mise au premier rang des revendications et des aspirations des formations politiques de gauche et des élites traditionnelles musulmanes libanaises. Les formations politiques chrétiennes y répliquaient en proposant la laïcisation. Cette formule devait passer par la mise en

Comment [FK1]:

place d'un code civil du statut personnel, incluant la question de la succession du patrimoine et auquel seraient soumis obligatoirement tous les Libanais, ainsi arrachés aux différentes législations de leurs communautés respectives. Le souci était évident que les liens traditionnels communautaires ne soient maintenus, voire consolidés et que cela n'entraîne une tyrannie d'une majorité numérique définitive, faisant basculer les citoyens non musulmans dans un statut de « minorités ».

En réalité, dans une logique de citoyenneté, l'expression minorité serait un anachronisme hérité d'une période passée où tous les peuples étaient assujettis mais dans le Monde Arabe, le pouvoir gouvernait au nom de l'Islam.

Il faut rappeler que si la société se communautarise de la sorte, il n'y aurait plus de place à la démocratie puisqu'il n'y aurait plus de risque d'alternance au pouvoir.

Sous l'effet de contraintes extérieures liées à la turbulence de son environnement, le Liban basculera dans la guerre en 1975. Au sortir de cette guerre, les députés réunis à Taëf, croient avoir repéré les causes de la guerre et de la discorde : le contenu des manuels scolaires. Ils décident alors d'y remédier en réservant à l'Etat le droit d'élaborer des manuels unifiés en civisme et instruction nationale et en Histoire du Liban.

Plusieurs dispositions de l'Accord de Taëf attestaient de la volonté des parlementaires Libanais de consolider l'unité des Libanais :

- Vivre ensemble au lieu de coexistence
- Unification du livre de civisme et d'instruction nationale et celui de l'Histoire du Liban
- Lutte contre le décalage dans le développement
- La réforme de l'organisation administrative et de la loi électorale
- L'affirmation de l'unité du Liban dans le Préambule de la constitution
- La décision de former une commission nationale ayant pour mission d'examiner les modalités de la déconfessionnalisation.

II- Echec des tentatives ?

En examinant les pratiques politiques depuis Taëf, on est préoccupé de voir la société s'enfoncer dans la segmentation verticale, communautaire, voire sectaire (ta'ifya\mazhabya).La seule affirmation dans la Constitution de l'Unité du Liban, territoire, peuple et institutions ne suffit pas.

26 ans après, la commission nationale chargée d'examiner les modalités de la déconfessionnalisation n'a toujours pas été formée.

Avec l'émergence de cellules dormantes takfiri, on a fait de nouveau le constat de l'existence d'une extrême pauvreté (---) concentrée dans certaines régions (Akkar, Bekaa Nord) en plus des enclaves de pauvreté dans la Capitale et dans les autres villes libanaises (Bab el tebbaneh, nabaa,etc). La décision de pratiquer un développement équilibré semble être restée lettre morte.

Pour sa part, la réforme de l'organisation administrative ne s'est pas réalisée jusqu'à maintenant. De même, la loi électorale prévue par l'Accord de Taëf n'est pas établie et les projets de loi aujourd'hui en gestation font tous fi de la condition prévue dans l'Accord de Taëf d'adopter le nouveau Mohafazat comme circonscription électorale. Tout le monde semble faire soit une fuite en avant, soit une fuite en arrière.

Si nous considérons enfin la décision d'unification des manuels scolaires de civisme et d'instruction nationale et ceux de l'histoire du Liban, nous constatons que nous sommes devant une symphonie inachevée et dissonante. En effet, l'expérience de l'unification du civisme et de l'instruction nationale fait du surplace et rencontre de nombreuses difficultés :

- Les manuels sont trop lourds et souvent inadaptés aux classes d'âge auxquelles ils sont destinés.
- Dans beaucoup d'établissements surtout privés, on néglige la matière et on lui consacre très peu de temps.
- Les enseignants de cette matière, pour la plupart enseignants spécialisés dans d'autres disciplines, grognent parce qu'on leur a assigné cette matière

pour compléter leur plein temps alors que des collègues à eux sont payés sans effectuer un plein temps.

- Enfin, et c'est peut-être le plus important : les élèves réagissent mal à beaucoup de passages, soit parce qu'ils sont contredits par la réalité et tournent au moralisme, soit parce que les élèves sont déjà imprégnés d'une culture paroissiale différente- liée à leur environnement familial et social immédiat- et ils résistent à ces nouvelles notions qui contredisent leurs convictions.
- Aujourd'hui, dans les milieux des éducateurs et des spécialistes de cette discipline, une conviction se généralise que c'est par des activités extra-curricula que les élèves pourraient assimiler certaines notions plutôt que comme matière d'apprentissage et de mémorisation mécanique.

Ce tableau est un bilan de l'unification du manuel de civisme et d'instruction nationale. Quant au manuel unifié d'histoire du Liban, eh bien il n'est pas encore réalisé, victime comme on peut s'en douter des polémiques politiciennes.

Par ailleurs, l'instruction religieuse, passée sous silence dans les négociations et dans l'Accord de Taëf, a surgi comme un sujet de divergence profonde. Sous le mandat du Président Hraoui, il a été question d'une matière d'enseignement qui porterait sur les religions,

sous forme de culture générale unifiée et obligatoire pour tous les élèves. Mais cette suggestion souleva un débat sur la différence qui existe entre la culture générale et la formation spirituelle que chaque religion souhaite offrir à ses adeptes. La conclusion des débats relevait l'importance des deux matières, la culture générale et la formation spirituelle.. Depuis, l'Etat s'est abstenu de se pencher sur cette question et les milieux spirituels des différentes communautés se sont appliqués plus systématiquement à cette tâche. Mais cette situation a fait glisser l'enseignement des religions sur un terrain de grande diversité et parfois sur de l'idéologie et de l'endoctrinement à effet pervers pour l'unité des citoyens Libanais.*

III- L'évolution contemporaine du concept : de la citoyenneté nationale à la citoyenneté globale, à la citoyenneté civisme.

Alors que beaucoup d'Etats nés au 20^{ème} siècle tentaient encore de construire « une nation », de consolider leur unité intérieure et d'enraciner la citoyenneté nationale, les sociétés occidentales ont glissé vers une forme plus complexe de citoyenneté, dans laquelle une partie des droits et de la participation s'est étendue aux résidents, en plus des nationaux. Les nationaux n'ont plus le monopole des droits ni l'exclusivité en matière de participation à la gestion de la cité.

Plusieurs Etats ont par exemple assoupli le droit à la participation aux élections locales ou municipales, en l'étendant aux étrangers résidents régulièrement sur leur territoire. Cette nouvelle orientation reflète en réalité une vision plus élaborée des droits : une partie des droits politiques demeure strictement réservé aux nationaux- fussent-ils résidents dans leur pays ou expatriés- et une partie est partagée entre les gens qui vivent et qui travaillent dans une telle ou telle localité. Des conditions précises attribuent aux résidents non nationaux le droit de participer aux élections municipales et parfois même régionales. La raison est qu'il est considéré que les affaires qui relèvent des municipalités ou des collectivités locales, sont des affaires de vie quotidienne, de gestion, de services et que ces affaires ne portent en aucun cas sur la législation et sur des enjeux qui touchent au destin de la Nation aux grandes orientations de la collectivité nationale.

Dans ce type de participation qui relève d'après nous de la citoyenneté- civisme, on considère que les gens qui résident dans une ville paient des taxes et sont concernés par la gestion des affaires de la collectivité locale. On revient à une forme antérieure de la participation qui traduisait le principe « qui donne ordonne »> Mais cela porte à réfléchir à la notion même de citoyenneté nationale, à ce lien des uns et des autres avec la communauté nationale, lien de sang ou lien du sol ?

De même, l'évolution de la vie internationale surtout dans cette phase de globalisation économique et d'invasion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, a fait apparaître l'urgence d'une bonne gouvernance globale. Celle-ci

n'interpelle pas seulement les Etats et les gouvernements, mais aussi les sociétés civiles et les acteurs non-étatiques en général. De nouveaux enjeux globaux appellent à la responsabilité de tous et de chacun : la préservation de la planète, l'économie des ressources naturelles, le climat, la diffusion d'une culture de tolérance, la lutte contre la prolifération des armes chimiques et nucléaires, la gestion des déchets médicaux, industriels et ménagers, la lutte contre la pauvreté, l'instauration de la justice et d'une paix durable, la sauvegarde du patrimoine mondial, archéologique, culturel et culturel, matériel et immatériel, le patrimoine scientifique de l'humanité, les droits de l'homme, la sécurité internationale, etc.

Ces questions préoccupent aussi bien les individus-citoyens, les associations et les gouvernements. Tout ne se fait plus seulement par l'Etat mais des initiatives de toutes sortes sont les bienvenues. D'ailleurs, pour que les Etats agissent, il faut bien que les leviers de la société- les leviers politiques et civils- se mobilisent et portent les inquiétudes, les préoccupations et attentes des individus-citoyens, citoyens nationaux et résidents étrangers à la fois. Ce sont ces mêmes leviers qui exercent l'action de pression sur les décideurs. Ce sont eux aussi qui leur demandent des comptes. Mais bien entendu, au tout début de la chaîne, il y a l'individu-citoyen.

Ce survol démontre qu'il y a aujourd'hui une tension entre la citoyenneté locale ou nationale d'une part et la citoyenneté globale d'autre part. De même, il y a une tension au cœur même

de la citoyenneté locale entre la dimension territoriale et la dimension parentale. De nos jours, il y a un très fort taux de mobilité internationale, qui est venu s'ajouter au mouvement massif d'urbanisation qui avait envahi plus tôt les villes et surtout les capitales dans tous les pays du monde. Il faut reconnaître qu'il y a donc aussi une tension entre le local et le national et une tension également entre le management des services et le politique.

IV- Enjeux Libanais de la citoyenneté

Faut-il que le Liban souffre encore de son manque d'unité nationale, de multiples formes de discrimination dans les lois et dans les us et coutumes nationales, de méfiance entre les Libanais ?

Faut-il que le système politique consociatif, destiné initialement à inclure et rapprocher les divers libanais, a abouti à une plus grande segmentation et au réveil de l'identité sectaire, en deçà de l'identité communautaire ?

Aujourd'hui, les échanges informels pour trouver des solutions au blocage des institutions nationales expriment souvent des vœux sectaires et non plus confessionnels. Nous ne voulons pas rappeler avec précision certains faits ostentatoires relevant du pur sectarisme, afin de ne pas remuer les plaies. Mais il semble que le système consociatif ait été mal compris, mal interprété ou mal géré. Ce système avait pour mission d'unir plus profondément les Libanais. Malheureusement, le spectre du nombre nous talonne et

nous hante. De même, la crainte du déséquilibre et de l'exclusion inspire bien des perspectives, bien des aventures.

Des faits précis ont approfondi la division et creusé un fossé parmi les libanais tel que le décret de naturalisation de 1994, les lois électorales fondées sur le Gerry mending.

La loi votée en 2106 et visant à restituer la nationalité à beaucoup de personnes d'origine libanaise, sur la base du lien du sang, reconforte artificiellement les uns et déçoit largement les autres. Parmi les premiers déçus, les femmes libanaises qui militent depuis des décennies pour lever la discrimination à leur égard dans le code de la nationalité, pour ce qui concerne l'octroi de la nationalité à leurs enfants et leurs époux étrangers.

Des milliers de femmes libanaises vivent au Liban avec leurs enfants et ces derniers doivent faire tous les ans des démarches pour une résidence de courtoisie.

C'est étrange. On dirait que les femmes libanaises ne paient pas les impôts, ne travaillent pas, ne s'acquittent pas de leurs obligations de citoyennes, ne sont pas excédées, tout comme les hommes de la mauvaise gouvernance, de la corruption, du trafic infernal, de la pollution dans laquelle est tous noyés. On dirait qu'elles ne sont pas affectées par la médiocrité des infrastructures, par le caractère aléatoire des services de l'Etat ? Elles ne partageraient pas notre peur du terrorisme, notre angoisse quant à l'avenir incertain de nos enfants ?

V- L'urgence d'une citoyenneté-civisme

Une phénoménologie de la citoyenne libanaise nous offre un spectacle concret d'un réveil de la conscience individuelle sur un voisinage immédiat différent entre la ville et le village. Dans la première le lien est surtout civil alors que dans le deuxième, le lien est plus souvent communautaire. Mais dans les deux cas, le premier souffle de cet espace immédiat plonge dans la pollution de l'air, de l'eau. Y-at-il aujourd'hui un lien plus fort que celui de notre destin fatal d'être tous victimes de la mauvaise gestion des déchets ? Y-a-t-il plus important que la santé, et par conséquent, la garantie de la qualité des produits alimentaires qui circulent et dont on nous dit chaque jour, le mauvais stockage, les dates falsifiées, sinon la piètre qualité importée à bas prix par des commerçants et des distributeurs sans scrupules ? Y-a-t-il plus immédiat que notre environnement ravagé par le béton, passant du vert au gris, des arbres et des fleurs aux carrières ? Y-a-t-il plus immédiat que l'invasion de l'espace, du ciel et de la mer, par des constructions qui cherchent à rencontrer Dieu et qui gâche la vue et le patrimoine architectural de nos villes et même de nos campagnes ?

Que dire quand on sait qu'il s'agit de la rencontre d'une poignée de personnes, avides de gain, et qui d'ailleurs vivent le plus souvent à l'étranger, là où la qualité de vie est protégée par l'Etat, et d'une poignée de fonctionnaires corrompus et protégés par les politiciens ?

Face à cette réalité, on nous offre une loi obsolète sur les élections municipales, une loi qui nous enfonce dans la division, une loi qui réveille le lien de sang, même s'il est dispersé par la vie quotidienne et qui réanime les 'assabyia anciennes au détriment de tous les liens du quotidien, qui sont des liens civils ?

Y-a-t-il plus maladroit que le slogan : Beyrouth li ahliha...

Plus de 70 pour cent des résidents ne sont pas inscrits sur le registre d'état civil de Beyrouth et plus de la moitié des gens inscrits sur le registre de l'état civil de Beyrouth n'y sont pas nés ou n'y vivent pas au quotidien.

Il s'agit ici des droits civils et non des droits politiques. L'échéance municipale nous place d'une manière frontale devant l'enjeu des droits et obligations civiques et nous permet de distinguer nettement entre le civique et le politique.

La conscience de la dimension civique, en plus de son effet direct sur l'augmentation de la participation des citoyens à la responsabilité de la vie quotidienne et au respect et à la préservation du lieu où ils vivent, a pour effet de consolider les liens citoyens et d'apaiser les tensions infra et inter -sectaires et celles intercommunautaires.

La ville de Beyrouth est un lieu de vie pour des Libanais natifs de Beyrouth et des Libanais des autres régions du Liban. Elle est également le lieu de travail et de vie de milliers de résidents non libanais. Tous ces gens-là sont concernés par la sauvegarde de Beyrouth, de son patrimoine, architectural et archéologique, de son hygiène, de la salubrité de son eau de la qualité de ses

services. Tous devraient assumer la responsabilité civique de Beyrouth et participer activement à son essor. Ce sont les limites de la citoyenneté-civile. Elle nous fait revenir en arrière vers la citoyenneté-cité. Elle n'est pas politique et ne s'étend pas à la citoyenneté nationale.

Par ailleurs, tous les individus, où qu'ils habitent, où qu'ils travaillent, sont aujourd'hui appelés à assumer des responsabilités globales, c'est-à-dire qu'ils devraient tous penser global et agir localement. Les enjeux globaux nous concernent à tous. Les Nouvelles technologies de l'Information et de la communication nous permettent de rester informés, et d'agir en réseau. Mais c'est toujours à partir de notre lieu de vie et qui nous interpelle en premier que nous réagissons au monde et que nous agissons.

VI- **L'écocitoyenneté peut-elle rassembler les Libanais ?**

- Le Liban en formation depuis presque cent ans n'a cessé de chercher des moyens de consolider l'unité de son peuple et sa collectivité nationale.

Le volontarisme verbal n'a pas été suivi par des politiques publiques visant à assurer plus de cohésion entre les libanais. Les turbulences de l'environnement du Liban, depuis la guerre de Palestine jusqu'à la guerre de Syrie, n'a fait qu'amplifier les tensions intérieures et augmenter l'instabilité du pays. Mais peut-on dire que les Libanais sont plus divisés que jamais ou bien sont-ils dans les faits, plus unis que jamais ?

Oui et non. D'une part, ils sont plus divisés que jamais autour des questions régionales, autour de leur politique de défense et celle de leurs affaires extérieures. Mais tout le reste les unit. De la mauvaise gestion des déchets, des ressources naturelles menacées, du déficit des services publics à la corruption généralisée, aux défigurations de leur espace de vie et de vue, à la pollution de l'air et de l'eau, à l'image d'eux-mêmes et de leur fierté froissée, tous les libanais sont logés à la même enseigne. Tous ont les mêmes soucis. L'écocitoyenneté peut-elle tisser entre eux tous un premier lien citoyen ?

Si les Libanais sont plus pragmatiques, plus analytiques et moins dogmatiques et passionnés, bien sûr que l'écocitoyenneté les réunira. N'a-t-on pas dit : rassemblés dans le drame ?

Mais tout cela ne doit pas nous occulter le défi le plus délicat de notre temps et qui est celui de la construction d'une société nationale. La citoyenneté civile ne doit pas nous faire perdre de vue la citoyenneté nationale. Celle-ci est confrontée à des difficultés nombreuses et à des embarras : la présence massive de réfugiés sur le territoire Libanais, le fait que beaucoup de Libanais sont tentés par l'émigration et que de nombreuses familles, exaspérées par la longévité de la crise, ont déjà élu domicile ailleurs qu'au Liban, les sollicitations d'un marché global en quête d'espaces d'investissement sans frontières, tous ces défis appellent les Libanais à réfléchir à leur projet national, qui ne se limite pas du tout à ce souci de préserver notre espace de vie. Le projet de citoyenneté nationale est tout autre et paradoxalement, il continue à mobiliser les Libanais malgré les

tensions entre le global et le national et les attraits de ce dernier. La meilleure leçon n'est-elle pas pour les Libanais, cette attitude réfractaire des peuples européens devant l'afflux massif de migrants et de réfugiés et leur tendance à élever de nouveau des frontières.

Reconnaissons au moins qu'il y a des défis et des tensions et que cette question n'est pas managériale mais qu'elle se situe au cœur du politique.